

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 28 septembre 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-86**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2026.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation de la halle des sports (bâtiment R) du site de Grandmont dans le cadre du CPER 2021-2027

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la circulaire MESRI-DGESIP du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières,

Vu le contrat de plan Etat-région (CPER) 2021-2027,

Exposé de la décision :

Conformément à la circulaire susvisée, le conseil d'administration doit approuver le dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation de la halle des sports (bâtiment R) du site de Grandmont prévue au CPER 2021-2027. Le dossier d'expertise, ainsi approuvé, sera transmis à M. le Recteur de l'académie qui, après instruction, l'adressera accompagné de son avis à la préfecture de région pour agrément final. Cet agrément conditionne les autorisations d'engagement.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation de la halle des sports (bâtiment R) du site de Grandmont prévue au CPER 2021-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation de la halle des sports (bâtiment R) du site de Grandmont prévue au CPER 2021-2027.

Fait à Tours,
le 01/10/2026 10:08:50 +02:00

Philippe Roingeard
de TOURS